

2025

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN



☐ ADHÉSION ☐ RENOUELEMENT

CIVILITÉ : ☐ Monsieur ☐ Madame

Parrainé(e) par _____

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

COMPL. D'ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____ Nationalité _____

Profession _____ Mandat(s) électif(s)* _____

Tél _____ Courriel _____

CONJOINT - en cas d'adhésion couple

CIVILITÉ : ☐ Monsieur ☐ Madame

NOM _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____ Nationalité _____

Profession _____ Mandat(s) électif(s)* _____

Tél _____ Courriel _____

☐ Je souhaite adhérer à Nouvelle Énergie

☐ Je souhaite renouveler mon adhésion à Nouvelle Énergie

☐ 20€

Classique

☐ 35€

Couple

☐ 10€

Jeune (-25ans)

Montant libre : €

☐ Je souhaite faire un don

Je souhaite adhérer par carte bancaire



Montant : € (Montant compris entre 10 et 7500 € par personne physique et par an)

RÈGLEMENT PAR :



Chèque personnel libellé à l'ordre de « AF Nouvelle Énergie »

Votre règlement ouvre droit à une réduction d'impôts de 66% du montant versé dans la limite de 20% du montant imposable de l'année et de 15.000,00€ de dons par foyer fiscal.

DATE _____

SIGNATURE

Merci de retourner ce document accompagné de votre règlement à :
Nouvelle Énergie - 69 rue des Entrepreneurs, 75015 PARIS

MENTIONS LÉGALES

Plafond légal :

Conformément à la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, l'Association de Financement de Nouvelle Énergie, domiciliée au 17 rue Jean Joseph Mero 06400 Cannes, est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Nouvelle Énergie.

Chaque don fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous sera transmis par l'association de financement pour obtenir une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de votre soutien financier, dans la limite de 20 % du revenu imposable et de 15 000 €.

La somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal).

Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France.

Les dons des personnes morales (entreprises, associations non politiques) sont interdits.

Dispositions principales :

Article 11-4 de la loi n° 88-227 de la loi du 11 mars 1988, modifié par la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 :

Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.

Protection des données :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de Nouvelle Énergie et de l'AF Nouvelle Énergie (Association de Financement de Nouvelle Énergie). Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à contact@unenouvelleenergie.fr ou un courrier à Nouvelle Énergie, 69 rue des Entrepreneurs – 75015 Paris – France. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature.

Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le traitement des informations nominatives relatives aux internautes a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le n° 1384853.

* L'adhésion ne vaut pas investiture et n'engage pas le soutien du parti aux échéances électorales

